

*Les subsides*

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'un gouvernement libéral antérieur avait commandé une étude importante sur toute la question de la direction, du contrôle et de la responsabilité des sociétés de la Couronne. L'étude a donné lieu à un Livre bleu qui a été publié en 1977 et qui présentait les propositions du gouvernement d'alors en vue de renouveler les rapports entre l'État et ses sociétés. Cette initiative a permis la tenue d'importants débats entre les intéressés sur le rôle des sociétés de la Couronne et sur l'importance qu'il faut attribuer au gouvernement et au Parlement en matière de direction, de contrôle et d'examen. Il est évident que la mesure gouvernementale que nos vis-à-vis avaient présentée s'inspirait largement des travaux accomplis par les gouvernements libéraux précédents.

**M. Beatty:** Vous avez fait marche arrière, cependant.

**M. Gray:** En outre, monsieur le Président, les propositions qu'a faites le gouvernement le 30 juin s'inspirent des nouvelles considérations qu'ont exprimées les parlementaires, le vérificateur général et la Commission Lambert. Elles tiennent compte aussi du fait que les sociétés qui appartiennent à la Couronne ne sont pas des ministères et nécessitent plus de souplesse dans leurs relations, afin de pouvoir fonctionner comme une entreprise et selon des principes commerciaux solides.

Dans son dernier rapport, monsieur le Président, le vérificateur général conclut à la nécessité d'une mesure législative pour obliger toutes les corporations en propriété exclusive du gouvernement fédéral à se soumettre à la vérification intégrée. Je veux rappeler à la Chambre que le gouvernement avait déjà pris note des recommandations antérieures du vérificateur général et du comité des comptes publics visant à contraindre les sociétés de la Couronne à la vérification intégrée. Le gouvernement avait à l'esprit ces recommandations lorsqu'il a annoncé dans son énoncé de politique publié en même temps que la présentation des amendements au bill C-123, qu'il se servirait du nouveau droit qui lui serait accordé par décret à titre d'actionnaire pour exiger la vérification des systèmes de gestion s'il le jugeait utile.

● (1630)

Comme je l'ai dit précédemment, le projet de loi C-123 n'est qu'une partie de l'ensemble des mesures gouvernementales concernant la réforme des sociétés de la Couronne. Les comparaisons que le vérificateur général, dans son excellent rapport, a établis entre le projet de loi C-123 et le projet de loi C-27 ne tiennent pas compte, il faut le signaler, des aspects des problèmes de direction, de contrôle et de responsabilité qui trouvent leur solution dans une utilisation améliorée des dispositions législatives existantes, contenues dans les lois constitutives des sociétés de la Couronne et dans la loi sur l'administration financière; sa comparaison ne tient pas compte non plus des mesures d'organisation et d'administration qui viennent compléter les modifications proposées à la loi sur l'administration financière.

Je voudrais rappeler à la Chambre que, dans le domaine du financement des sociétés, le gouvernement a proposé une modification à la loi sur l'administration financière qui donnerait au

ministre des Finances (M. Lalonde) le droit d'approuver les activités d'emprunt des sociétés en propriété exclusive, sous réserve des règlements généraux promulgués par le gouverneur en conseil.

Pour conclure, je voudrais aussi rappeler à la Chambre que le leader du gouvernement (M. Pinard) négocie avec les leaders de l'opposition en vue de diviser le projet de loi C-123, de sorte que la partie traitant des sociétés de la Couronne puisse faire l'objet d'un projet de loi distinct. J'espère qu'ils se mettront d'accord prochainement, de sorte que cette importante question puisse recevoir l'attention qu'elle mérite. J'étudie actuellement les commentaires et les recommandations contenus dans le dernier rapport du vérificateur général pour voir s'ils peuvent servir de base à des amendements éventuels au projet de loi C-123 et j'en discuterai sans aucun doute très sérieusement avec mes collègues.

Il semble que tous les députés s'accordent pour dire qu'il y a eu une amélioration des moyens d'exiger des comptes des sociétés de la Couronne et de garantir leur bonne gestion. Nous sommes également de cet avis...

**M. Beatty:** Nous voulons qu'elles soient responsables devant le Parlement, pas devant les libéraux seulement.

**M. Gray:** ... bien qu'il y ait une différence considérable d'opinion sur la façon de procéder. Il y a certainement une grande différence entre le point de vue de l'opposition officielle et celui du gouvernement et des ministériels quant au rôle et à l'efficacité des sociétés de la Couronne dans l'édification du Canada.

Les députés ont souhaité que les sociétés de la Couronne soient davantage comptables au Parlement. Ils semblent avoir oublié que c'est le gouvernement, et les députés qui le soutiennent, qui ont pris l'initiative d'appuyer le rapport du comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, rapport qui a été adopté récemment, et doit entrer en vigueur lorsque nous rentrerons en janvier.

**M. Clark:** Ce n'est pas vrai non plus, Herb.

**M. Gray:** Ce rapport a modifié l'article 41 du Règlement en ajoutant le paragraphe suivant:

Les rapports, états ou autres documents déposés à la Chambre en conformité d'une loi du Parlement sont réputés renvoyés en permanence au Comité désigné par le député qui en fait le dépôt.»

**M. Beatty:** Cela me rassure certainement.

**M. Gray:** De plus, monsieur le Président, la Chambre a adopté la recommandation qui a conduit à l'article suivant:

Dans les 120 jours suivant le dépôt d'un rapport de comité, le gouvernement, sur demande du comité, dépose une réponse globale.»

**M. Clark:** Si le comité le demande.

**M. Nielsen:** Seulement si le gouvernement est d'accord.

**M. Gray:** Le bill C-123, qui a été déposé plusieurs mois avant le rapport du vérificateur général, a également contribué à nous convaincre qu'il faut améliorer la structure des sociétés de la Couronne afin de pouvoir contrôler leur orientation...